L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 10 JUIN 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 10 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,—propriétés amélorées de valeur dans le Deuxième District, résidence rue des Remparts et maison double rue Robertson.

Par Mason, Ellison & Co., à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, soixante quatorze terrains dans le Troisième District, à longs termes.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,—deux lots de terre contigus au coin des rues Bagatelle et Grandes-Hommes.

Par D. E. Morphy & Sons, sur la Levée, au pied de la rue Gravier—foin.

Par E. Breaux, à son bureau d'encan, No 122 de la rue de Chartres—meubles, livres, verrerie, etc., sans réserve.

Foin—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Assassinats non politiques.

La presse républicaine, en falsifiant la nature et l'origine de quelques malheureux conflits dus aux intrigues de misérables aventuriers sans conscience, est parvenue à faire à la population blanche en Louisiane, une détestable réputation de violence. On a mis à la charge de soi-disant ku-klux bien des meurtres dans lesquels la politique n'avait rien à voir. Il est probable que le récent et odieux assassinat de Coushatta a été le fait d'un ancien complice de Twitchell, radical comme lui, ce qui explique le mystère qui couvre encore l'assassin, malgré une flamboyante promesse de cinq mille dollars de récompense.

Nous ne prétendons pas dire qu'il n'y a pas eu trop souvent à déplorer des actes de violence dans notre Etat, mais nous protestons contre la calomnie sans cesse répétée par les organes radicaux, que le meurtre est érigé à l'état de système pour combattre les républicains. L'impudence et l'audace des plus vils chantillons du radicalisme qui bravent impunément l'opinion publique, attestent assez qu'ils ne redoutent pas d'être assassinés.

Quant aux violences d'un caractère tout personnel, elles sont assurément trop fréquentes et nous nous sommes plaint souvent nous-même du peu de cas que l'on semblait faire de la vie humaine et nous avons indiqué les causes du mal et signalé le remède.

Mais il est une troisième catégorie de meurtres sur lesquels nous croyons utile de insister. C'est la contre-partie des ouvrages, plus souvent supposés que vrais, dont font parade les journaux et les orateurs républicains au Nord. Nous voulons parler des meurtres ordonnés et accomplis pour étouffer des secrets compromettants pour une classe d'hommes qui ne sont ni des rebelles, ni des ku-klux. Cette catégorie de meurtres nous revient en mémoire en lisant le passage suivant de la déposition de M. Auguste Conturié devant le comité d'enquête. Le témoin après avoir dit que des sommes saisies pour une valeur de $175,000 & $500,000 lui avaient été remises à la suite d'un compromis avec le gouvernement, ajoute :

Il a payé $165,000 à titre d'amende. Sur cette somme, soixante mille piastres ont été versées à des fonctionnaires du gouvernement, le reste a été reçu par le Président. Il en a été payé à James P. Casey, deux tiers à Dillingham et un tiers au général Longstreet. Je ne sais qui a découvert l'affaire. J'ai vu Bradley venir échantillonner les sucres, il me montra une commission du collecteur du port à cet effet. Bradley a été assassiné dans le premier district.

En réponse à M. Riley : Les $50,000 en argent étaient divisées entre fonctionnaires de Washington, le compromis était que l'général ce montant ce sus des droits; la moitié appartient au dénonciateur en cas de saisie ; rien de cela n'a été stipulé dans le compromis, les sucres avaient été saisis et j'avais donné caution ; je ne sais en quoi la fraude consistait ; les sucres étaient dans l'entrepôt des Etats-Unis.

Un an après la saisie le compromis fut fait et je payai. Le compromis a été conclu par mon avocat avec les fonctionnaires à Washington.

J'ai entendu dire beaucoup de choses au sujet du meurtre de trois hommes, en connexion avec cette affaire de sucre. Plusieurs personnes élevaient des prétentions au montant payé. C'était Perkins, Bradley et Long. Ils ont tous été tués ou trouvés morts dans une courte période de temps.

Les faits peuvent se résumer ainsi :

Cinq cent mille piastres de sucre sont saisis sous prétexte de fraude. Si la saisie est déclarée valable, le dénonciateur aura droit à moitié. Bradley qui a échantillonné les sucres, parait avoir réclamé ce droit. Un compromis intervient, par lequel moyennant paie les droits de douane plus $50,000 en or que se partagent trois fonctionnaires fédéraux Casey, collecteur du port, Dillingham officier naval et Longstreet, surveyor.

Trois individus réclamaient le montant qui devait revenir aux dénonciateurs ou somme payée par compromis. Ils ont tous les trois été tués ou trouvés morts, sauf le témoin.

Long a été la première victime. Il était avocat de district des Etats-Unis, il a été trouvé mort dans son bureau à la Douane. On a essayé de faire croire à un suicide, mais l'impression a été que Long avait été assassiné. Un an environ après, Perkins, son beau-frère, qui était agent de navires, était aussi trouvé mort dans son bureau rue Carondelet, et l'impression prévalait également qu'il ne s'était pas suicidé mais qu'il avait été assassiné. Enfin, en dernier lieu, Bradley, le dénonciateur, était assassiné dans une petite grocerie.

Ces trois morts survenues coup sur coup sont-elles dues à des causes accidentelles ou à une conspiration dont de but était de se débarasser de réclamations gênantes ou de faire taire à jamais des témoins qui en savaient trop sur ce qui s'était passé dans certaines régions officielles? Il ne nous appartient pas de décider la question, mais puisque la justice n'a pas éclairci ce sombre mystère, la gravité des faits impose au comité congressionnel le devoir de porter la lumière sur ces trois actes de cette tragédie.

A côté de ces trois meurtres de Long, Perkins et Bradley nous devons citer encore une tentative d'assassinat commise l'année dernière près du Champ de Bataille, dans la paroisse St-Bernard, par un assassin à gage nommé Ward, sur la personne du capitaine A. F. Wilde, agent secret du gouvernement. Ce même Ward avait été mis sous caution, s'échappa et parcourut le Missouri, le Nebraska et le Texas. C'est lui qui, le 27 février dernier, monté sur une brouette derrière une barrière, tira avec un fusil à deux coups sur l'ex-agent de la police secrète Devereaux au moment où celui-ci rentrait chez lui. Ward fut blessé par l'explosion du fusil et fut arrêté à l'Hôpital de Charité où il était allé se faire panser. Nous n'avons pas entendu parler de lui depuis, mais nous croyons qu'il est à la prison de Baroisse.

Quelques jours après, l'agent secret Harrison était assassiné en plein jour rue Carondelet.

Dernièrement, plusieurs témoins importants dans les procès de whiskey ont été massacrés jusque dans les cantons de la Louisiane, et il y a quelques jours, un jeune noir, Wm. Laresche, tombait victime d'un lâche assassinat en voulant protéger le témoin Barrett contre trois individus qui, d'après les circonstances, avaient été employés de tuer Barrett.

Ainsi, sans parler des témoins achetés et leur mentir ni de ceux qu'on a éloignés à coups d'argent ou fait fuir par intimidation, il reste une série de faits qui semble indiquer une chaîne de crimes atroces se rattachant aux malversations et aux fraudes commises dans les sphères officielles.

Il est de la plus haute importance que la lumière se fasse sur tous ces drames de sang, car le mystère qui les recouvre donne lieu à bien des conjectures et peut faire planer les soupçons sur des innocents.

Bien nous préserve de prononcer des accusations téméraires, car nous voulons, pour l'honneur de l'humanité, que la responsabilité de ces crimes odieux ne remontât pas au-delà de vulgaires assassins. Mais quand on ne craint pas d'accuser les démocrates d'assassiner leurs adversaires à cause de leurs opinions politiques, nous ne devons pas hésiter à demander au nom de la justice, qu'on recherche les causes et les inspirateurs de meurtres qui paraissent se rattacher aux fraudes commises au détriment du Trésor et qui semblent autoriser à dire qu'à la Nlle-Orléans la fraude sue le sang.

SUSPENSION DU DEMOCRAT.—C'est avec autant de surprise que de regret que nous avons lu dans le *Democrat* d'hier soir, que la publication de ce journal allait être suspendue à partir de ce soir.

Le *Democrat* était le seul journal publié en anglais qui fût démocrate et indépendant des *rings* et des coteries. Il était bien rédigé et énergique et nous avions espéré que la population de la Nouvelle-Orléans l'aurait non-seulement soutenu mais lui aurait encore accordé un patronage assez libéral pour que notre estimable confrère pût accroître son format et étendre sa sphère d'action. Il paraît qu'il n'en a rien été. Le *Democrat* n'a vécu si longtemps que grâce aux sacrifices pécuniaires assez considérables de deux citoyens dévoués à la cause du bien public. Il nous semble impossible que la démocratie puisse se passer d'un organe de langue anglaise dans la capitale de la Louisiane et nous espérons qu'on trouvera une combinaison pour assurer la réapparition et l'existence du *Democrat*.

Louisiane.

Le *Vindicator*, de Natchitoches, dit :

La perspective des récoltes de coton et de maïs, dans tout le voisinage, est meilleure que d'habitude, bien qu'il y ait un peu de retard. Le maïs surtout promet beaucoup.

Le même journal dit que les meneurs radicaux dans un meeting récent, ont tenu un langage d'une violence inouïe, dénonçant les conservateurs comme de lâches limiers, ayant peur de combattre, les provoquant à la violence et se vantant de leur puissance, soutenue par l'armée des Etats-Unis. Les orateurs du meeting n'ont cherché qu'à enflammer les passions des nègres et à les exciter à la violence et au meurtre.

Nous trouvons dans le Washington *Enterprise* du 7 juin, le compte-rendu d'un meeting démocrate dans lequel une organisation permanente a été formée. Les résolutions affirment les principes démocratiques et condamnent l'action du Club soi-disant démocrate organisé le 27 mai aux Opelousas.

Les démocrates de la paroisse Plaquemines réunis en convention le 3 juin, ont choisi pour délégués à la Convention d'Etat de Baton Rouge MM. J. B. Wilkinson, Armand Lartique, Onézime Martin, Robert Hingle et L. Arroyo. Les délégués ont pour instruction de donner un vote uni pour la paroisse.

Nous lisons dans l'*Enterprise* de Washington :

Le mercredi, 31 mai, à midi, une dame Mary Thayer préparait le dîner. Voyant que son feu ne brûlait pas assez vite, elle prit la burette et versa de l'huile sur le feu. Naturellement la burette fit explosion et la malheureuse femme fut couverte de flammes. Elle n'a survécu que deux jours. Deux jeunes enfants de Mme Thayer ont été aussi terriblement brûlés, mais on croit qu'ils sont hors de danger.

Mille exemples semblables cités par les journaux, n'empêchent pas des ménagères ou des domestiques imprudentes de n'exposer de la même façon à être brûlées.

Nous recevons le compte-rendu suivant de la paroisse des Avoyelles :

CONVENTION DÉMOCRATE A AVOYELLES.

La convention chargée de désigner les délégués de la paroisse Avoyelles à la convention d'Etat qui doit s'assembler à Baton Rouge le 24 juillet, a eu lieu, le 5 du courant, à Marksville.

Elle a été appelée à l'ordre par le col. W. R. Mesnick, président du comité démocrate conservateur.

Sur motion de Mr Lemoine, l'hon. G. P. Voorhies a été appelé au fauteuil et Mr Valsin Gremillion nommé secrétaire.

Sur motion, MM. C. Lemoine, John Ewell et A. D. Lafargue sont priés d'examiner les lettres de créance. Ils présentent, peu après, un rapport qui est adopté à l'unanimité.

Sur motion, la convention procède à l'élection des délégués et choisit MM John Ewell, Thos. Overton, A. D. Lafargue, G. A. Bordelon, A. B. Irion, C. Lemoine, MM. O. H. P. Walls, A. B. Coco, Eugène Gauthier, M. Bennett, Ludger Barbin et Evariste Rabolais sont élus substituts.

Sur motion, il a été résolu que les résolutions et l'adresse de la convention du parti démocrate conservateur, qui s'est assemblée à la Nouvelle-Orléans, le 5 janvier 1876, expriment nos opinions et nous les approuvons cordialement. Et, dans la chaîne lutte politique, nous ferons tous nos efforts pour renverser le gouvernement usurpateur de la Louisiane, afin d'avoir un gouvernement légal que le peuple aura établi par son vote.

Sur motion de Mr Lafargue, il a été résolu que le compte-rendu des délibérations de cette convention soit transmis au *Democrat*, au *Bulletin*, au *Picayune* et à l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans, avec prière de le publier.

Sur motion, la convention s'ajourne.

G. P. VOORHIES, Président.
L. V. GREMILLION, Secrétaire.

Décision relative à la ferme des Quais.

Le juge Billings, siégeant dans la Cour de Circuit, a rendu hier une excellente décision dans l'affaire de Mme Louise James contre la ville et le fermier des quais Ellerman. La voici :

Il s'agit d'une demande d'injonction et de la nomination d'un receveur :

La demanderesse est propriétaire de six Bons de *wharfs*, dont trois valent au pair environ $500. La législature a autorisé la ville à contracter des dettes pour les objets qu'expriment ces *Wharfs Bonds*.

En 1870, les quais étant en mauvais état et la ville n'ayant pas de crédit, elle a conclu le présent contrat avec Mr. Ellerman, un des défendeurs qui devait avoir tous les revenus pendant six années et pourvoir à l'amortissement du sixième du principal annuellement. Aucune question ne s'élève sur la force de ce contrat, ni sur le pouvoir de la ville d'engager les revenus des quais.

Mais ceci accordé, il y a trois sortes de droits. La demanderesse a le droit d'exiger l'exécution de son contrat, en tant qu'il s'accorde avec la loi de la Louisiane et en tant que cela peut se faire équitablement.

Le défendeur Ellerman a droit en équité aux revenus produits en sus de ceux que la ville eût tirés sans ses dépenses, et il doit, d'un autre côté, exécuter sa part du contrat. Et la ville, qui représente les intérêts du public, a intérêt à ce que la demanderesse soit payée et à ce que les quais soient réparés.

Je pense donc que les autorités de la ville devraient rester en possession des quais.

Si la Cour nommait un receveur, ce serait avec la mission de faire exactement ce que l'administrateur de ville doit faire : collecter les revenus et réparer les quais. Et il n'y a pas de preuve et je ne crois pas que les autorités de la ville veuillent manquer à leur devoir. Et si le receveur, Ellerman, a forfait à son contrat faute d'exécution, l'intérêt et le devoir de ces autorités les porteront à reprendre possession des quais, et à appliquer dans la mesure convenable les revenus au paiement de l'intérêt et à l'accumulation d'un fonds pour payer le principal.

La ville représente toutes les parties et un receveur ne pourrait faire plus.

La demande est donc rejetée avec permission de la renouveler s'il survient un changement essentiel dans la disposition des revenus.

ORLEANS ENCAMPMENT NO 1.—Ce soir, à l'occasion d'une bannière qui doit être présentée à l'Orleans Encampment No 1, de l'ordre des S. W. M. ou Heptasoph, il sera donné un grand bal au Stonewall Jackson Hall, Champs-Elysées. Nos bien sincères remerciements à M. George Crens pour la gracieuse invitation qu'il nous a adressée.

CHEMIN DE FER DE MOBILE.—Le train d'agrément pour les villes de bains sera inauguré lundi, le 19 du courant. Il partira à 3 heures et quart de l'après-midi et arrivera à 9 heures 20 minutes du matin.

—Le tribunal correctionnel de Foix vient, sur la plainte de M. de Blancour, préfet révoqué du département de l'Ariège, de condamner pour diffamation et outrages le *Progrès de l'Ariège* à fr. 8,000 de dommages-intérêts à fr. 600 d'amende et à quinze jours de prison.

Comité Congressionnel d'Enquête

Séance du Vendredi 2 juin 1876.

La séance est ouverte à 10 heures.

Mr Gibson, président du comité, donne lecture d'une dépêche, datée de Campté, et qui lui apprend que le sous-comité, ayant achevé l'enquête à Coushatta, reviendra à la Nouvelle-Orléans par le Lotus.

L'AGENT KINSELLA

est appelé et dépose comme suit :

Je désire rectifier une erreur. Wright n'a pas été destitué à ma demande, c'est le collecteur qui, de lui-même, l'a renvoyé.

Le secrétaire du Trésor, m'adressa une communication le 9 janvier 1871 ; elle était accompagnée d'une lettre de Jackson, Kilpatrick et Henderson, qui accusaient Jachson & Manson d'avoir payé sur 5000 sacs de sel, 18 au lieu de 24 sous de droits. Je reçus la communication à deux heures et demie et fus au bureau de Jackson & Manson avant trois heures ; ces messieurs n'y étaient pas. J'allai chercher des renseignements à la Douane; la maison figurait sur les livres comme devant $600 de droits, de plus et les associés avaient été avertis de venir s'acquitter. Le commis aux entrées, qui était un nouvel employé, me dit que c'était une erreur.

L'erreur fut rectifiée et la liquidation s'acheva aux bureaux de l'officier nommé et le collecteur. Je ne savais rien de l'affaire avant la communication du secrétaire du Trésor. Il y avait des entrées suspectes dans le cash book de MM. Jackson & Manson ; j'écrivis à M. Jackson à ce sujet. Je ne me souviens pas d'une entrée de $100 à C. H. W. Mr Jackson me dit qu'il donnait à certains commis de la douane de $5 à $10 pour informations relativement à l'arrivée et au départ de navires. Il ne m'est jamais venu à l'esprit que les lettres "C. H. W." signifiaient "Customhouse Wriger"—poseur de la douane. Je crois que "C. H. I." voulait dire "Customhouse Inspector" — inspecteur de la douane. Je ne me rappelle pas si ces entrées s'élevaient à $2,500.

Mr Sam Rousseau a donné un témoignage à l'enquête ; je ne me souviens pas s'il a déclaré que Jackson lui avait offert de l'argent ; je ne me souviens pas s'il fut renvoyé à cette époque. J'ignore s'il était même inspecteur. Le commis au "Marine Desk" fut renvoyé à cette époque pour avoir donné des renseignements à Mr Jackson. Je ne me rappelle pas l'explication de Mr Jackson au sujet des initiales C. H. W. et C. H. I. Je ne souviens, cependant, qu'on ne découvrit pas de preuves de corruption, que ces sommes servaient à faire faire le travail plus promptement. Je ne me rappelle pas que Mr Jos. Cooper se soit plaint d'irrégularités dans l'expédition de sel à la Nlle-Orléans. Je ne sais rien de fausses de poids frauduleux à la Douane. Des employés de la Douane abandonnaient fréquemment leurs postes ; je les dénonçais au collecteur, qui les renvoyait parfois.

Je sais qu'il y a un ordre qui défend aux officiers fédéraux d'occuper des places d'Etat; je crois que c'est une lettre de lettoi qui l'a fait lancer. J'ai taché de m'assurer s'il était exécuté. Mr Sypher, appartenant au département de construction, n'est pas sous ma surveillance. J'ignore si Lucien Adam est officier fédéral. Je n'ai pas cherché à découvrir si des officiers de l'Etat recevaient de l'argent des Etats-Unis sans leur rendre de service. Je n'ai pas essayé de savoir s'il y avait des relations d'affaires entre Mr David Jackson et Mr Mbauch; ces messieurs occupant la même bâtisse. Je sais qu'ils ont signé des cautionnements l'un pour l'autre, mais ce fait n'a pas éveillé en moi le moindre soupçon, et je ne l'ai pas rattaché aux découvertes de Mr Wicker, agent spécial.

Les registres indiquent que Sansoni a été inspecteur. Chevally et lui saisirent des cigares, du rhum, &c., sur la goélette américaine "Ella Fisher", le 27 février 1875. Le délateur en nommait J. W. Winter. Sansoni ne réclama rien. Les articles furent vendus par le marshal et rapportèrent $200, net. Winter toucha un quart du montant. Sansoni était inspecteur à l'époque ; et fut ensuite envoyé à un entrepôt d'Alger, puis destitué, à ma demande, pour avoir laissé la clef de l'entrepôt au propriétaire.

Je sais que des hommes dont les noms figurent sur les rôles de paie aux époques d'élection, ne rendaient aucun service au gouvernement ; ils étaient autour de la Douane ; je ne peux dire s'il y en avait cent ni s'il y en avait moins. Je parle de 1872, car je n'étais pas sur le district la campagne de 1874. Je sais qu'on a l'habitude depuis cinquante ans, d'engager des hommes aux époques d'élection. J'ai entendu le collecteur et son député en parler. Il est à ma connaissance que le collecteur savait que des individus dont les noms étaient inscrits sur les rôles, qui recevaient de l'argent, n'étaient pas au service des Etats-Unis.

Je ne sache pas qu'il se soit rien passé de semblable en 1870 ni après 1872. Je n'ai pas cru devoir m'occuper de ce détail, attendu que de temps immémorial cela se pratique à la Douane. Je crois que la coutume est répréhensible. Je suis persuadé qu'il conviendrait d'instituer une enquête à ce sujet en vue des prochaines élections. Je crois qu'il est grand temps que nous délivrions de cette pernicieuse habitude. Les témoignages produits devant le comité ont jeté une nouvelle lumière sur la question et m'ont forcé de changer l'opinion sur la nécessité d'une enquête, mais si en vue des prochaines élections les autorités de Washington augmentaient le nombre d'hommes à la Douane dans un but politique, je me croirais devoir instituer une enquête et porter les faits à la connaissance de mes supérieurs.

Je suis d'avis, depuis longtemps, que tant que les officiers du gouvernement ne seront pas indépendants du patronage politique, il ne faut s'attendre, de leur part, ni à beaucoup de capacité ni à beaucoup d'honnêteté. Le gouvernement ne sait pas que la plupart des nombreux employés aux approches d'élections a lieu purement dans un but politique ; je le sais, mais je sais qu'on ne m'a pas demandé de renseignement là dessus à Washington. Il est à ma connaissance que P. E. Bechtel donnait sa démission d'officier de la Douane durant les sessions de la législature, mais les reprenait ensuite. J'ai connu à A. J. Cousin, C. F. Claudin et Le Guichard, membres de la législature de l'Etat. J'ignore quand ils furent employés à la Douane. Todd, Thomas et Hannan obtinrent des places à la Douane après qu'ils eurent été renvoyés du département du revenu intérieur ; je ne savais pas à l'époque qu'ils avaient été destitués pour cause, je ne savais même pas qu'ils eussent été employés au département du revenu. J'ignore si Ringgold a été concessionnaire. Je crois que par sa position Ferguson était à même de découvrir les fraudes dans le département des cigares.

Je crois qu'il y a, au département de l'estimateur, un employé du nom d'Oglesby ; je ne me souviens pas de ses initiales. Je ne me rappelle pas avoir pris les témoignages par écrit à l'enquête Jackson & Manson. J'assermentai généralement les témoins ; j'ai dû assermenter Mr Rousseau.

JOHN L. BROWN,

homme de couleur, né à la Nouvelle-Orléans. J'appartiens à la police métropolitaine. En mars 1870, j'ai travaillé pendant vingt-huit jours, au département du peseur de la Douane. Je n'y ai pas travaillé depuis lors. J'ai reçu, aujourd'hui, de l'argent pour travail fait à cette époque ; j'en ai reçu, pour le même travail, en octobre 1873, juste avant l'élection générale. J'en ai reçu pour avoir fait une faveur à P. F. Herwig, député spécial du collecteur, en le déclarant élu membre d'une convention républicaine. On me donna $50, en me disant de travailler dans la bâtisse ; je m'y promenai, n'y faisant rien. On me donna $25 de plus. Ce matin encore j'ai reçu de l'argent de Mr Herwig, à son bureau privé. J'ai signé des papiers et pourrais reconnaître ma signature. Je me rappelle qu'il y avait en tête des papiers les mots "United States of America." Perry King, commissaire, et S. B. Cheevers, commis, m'accompagnèrent à la Douane, ils étaient tous deux officiers de Douane à l'époque.

Je reçus l'argent pour avoir déclaré Herwig élu à la convention républicaine. J. J. Brinn, employé de la Douane, m'a parlé de mon témoignage ; il m'a demandé si le comité m'avait appelé ; il m'a dit de l'attendre, qu'il arrangerait la chose. Il m'a emmené à la Douane, P. F. Herwig m'a donné $25, en me promettant de me donner le reste sous peu. Brinn et Herwig m'ont dit qu'il était inutile de comparaître devant le comité, qu'il fallait répondre au sergent-d'armes que j'étais tenu de me présenter à ma station ; que si je ne le faisait pas je perdrais ma place.

Ils m'ont demandé de ne pas mentionner la conversation qu'ils avaient eue avec moi. Herwig m'a donné, ce matin, un chèque sur la banque Hibernia, puis il a changé d'idée, m'a fait endosser le chèque et m'en a remis le montant. Le papier que j'ai signé en 1874 était d'environ douze pouces sur seize ; j'ai lu, en tête : "United States of America." J'ai signé un simple reçu ce matin.

MR J. SARRAZIN JR.

Je fais le commerce de tabac. Je n'ai pas connaissance de cigares passant par la Douane sans payer les droits. Je sais que des personnes ont dit qu'il se colportait en ville du tabac qu'on offrait à 35 cents la livre.

M. Flatow est venu à notre magasin pour s'assurer si ce tabac ne sortait pas de chez nous. La maison acheta des cigares à New York et à Boston ; elle n'a pas importé de cigares de la Havane depuis deux ou trois ans. Le tabac ne peut pas se vendre au-dessous de 42 cents. J'ai entendu dire—je ne le sais point personnellement—que parfois des cigares de la Havane se vendent ici au-dessous du prix coûtant.

Après la déposition de Mr Sarrazin, la séance est levée et le comité ne se réunit qu'à deux heures moins le quart.

Mr. G. W. R. Bayley, est présenté alors aux membres du comité par le président, l'honorable R. L. Gibson, et dit qu'il est chargé par le capitaine Eads de les inviter à visiter les jetées samedi après-midi. Le steamer "Julia" est mis à la disposition du comité.

L'honorable Gibson remercie de l'invitation et répond que le comité avisera. Il lit un télégramme, daté de Coushatta, qui annonce que les membres du sous-comité d'enquête sont partis à bord du bateau à vapeur "Lotus", en route pour la Nouvelle-Orléans.

MR. AGAR,

de la maison Chaffraix et Agar, est mis sous serment et présente une déclaration écrite, dans laquelle il corrige cette partie du témoignage de Wm. B. Hall, qui a trait aux caisses de sucre consignées à la maison Chaffraix et Agar.—Mr Agar déclare qu'il y a eu erreur, en ce sens, qu'il a été employé pour régler la question de la saisie de sucre de Mr Auguste Conturié, sous l'administration de Mr Perry Fuller. —Il a fait un compromis, au nom de Mr Conturié, avec le secrétaire de la Trésorerie, à Washington. La maison Chaffraix et Agar n'a eu personnellement rien à faire avec une saisie de sucre. Mr Agar soumet alors un tableau des recettes par importation de sa maison de commerce.

D. F. MELVILLE.

Demeure à la Nlle-Orléans depuis 1862 et a rempli les fonctions de député-marshal en 1874, au mois d'octobre. C'est T. T. Allain, coulieur, candidat pour la place de sénateur d'Etat qui l'a engagé, à raison de $75 par mois. Le témoin a travaillé à l'élection d'Allain dans la paroisse Ouest Baton Rouge. James Clark, James Warden, Phil Bulger et un autre individu nommé Aussi Clark, ont été employés dans la même capacité par Allain. Ces individus, ainsi que le témoin, ont reçu leur commission de député-marshal dans le bureau d'Allain.

C'est Allain, *personnellement*, qui a payé ces députés-marshal.

Il a signé une seule fois un reçu pour une centaine de piastres. Après l'élection le témoin a reçu du marshal Packard une lettre lui demandant de résigner sa commission.

Le témoin n'a pas travaillé directement pour assurer l'élection d'Allain, mais il a fait des ses compagnons, dont les noms ont été mentionnés plus haut, l'ordre de cabaler afin de gagner leur argent.

Le témoin ne sait pas si le nom d'Allain était porté sur le rôle de paie de la Douane.

Les *polls* pendant l'élection de 1874 n'ont pas été tenus dans des villages ou des quartiers populeux, mais à des endroits peu fréquentés et éloignés.

Allain a fait venir de la ville le témoin et les compagnons mentionnés, pour l'escorter lorsqu'il faisait sa tournée électorale.

Mr New.—De qui Allain avait-il peur ?

Le témoin.—Je ne sais pas.

Mr Gibson—Probablement des Bandits !

Le témoin.—C'est possible.

Mr Melville raconte alors de rôles de paie frauduleux à la Douane. Des employés de la Douane abandonnaient fréquemment leurs postes ; je les dénonçais au collecteur, qui les renvoyait parfois.

Le témoin a été employé par la Douane et porté sur un rôle de paie qu'on lui a dit être le *Post Roll*, à raison de $32 par mois, à la condition expresse qu'il ferait de la cabale pour le parti républicain dans la campagne électorale qui allait suivre, dans d'une manière toute particulière la candidature de Mr Sheldon qui sollicitait à occuper un siége au Congrès.

Ceci se passait vers le milieu du mois de septembre 1872.

Le témoin a été embauché tout d'abord par un certain Flatow, propriétaire du café "Rose Rud", qui a été et qui est peut-être encore employé à la Douane comme le dit Brinn perd la tête, et après avoir tout *nié, sous serment*, finit par avouer une très grande partie de la vérité.

C'est un cas très clair de parjure.

Le comité s'ajourne après cela au lendemain, à dix heures du matin.

CHRONIQUE DE LA VILLE,

L'enregistrement dans les différents wards

Nous avons déjà dit qu'il était urgent que tous les démocrates se fissent inscrire dans leur ward respectif, conformément à la résolution du comité exécutif de paroisse, afin d'être en mesure de participer aux élections primaires pour le choix des délégués à la convention de Baton Rouge, qui doit se réunir le 24 juillet prochain.

Nous exhortons de nouveau les démocrates de ne pas négliger de remplir ce devoir important ; et nous répétons encore notre avis aux petits propriétaires, aux boutiquiers, etc., de venir se faire enregistrer afin de ne pas laisser le champ libre aux politiqueurs.

Celui qui ne comprend pas actuellement, après huit années de ruine et de honte, la nécessité d'avoir un gouvernement pur et économique, n'est pas digne du titre de citoyen, n'est pas même digne du nom d'homme intelligent.

Voici la liste des bureaux d'enregistrement dans chaque ward de la ville :

Premier Ward—Melpomène, près Prytania, 8 a. m. à 7 p. m.

Second Ward—St. Charles, coin Gallipe, 11 a. m. à 5 p. m.

Troisième Ward—55 Carondelet, 11 a. m. à 1 p. m. et 3 1/2 à 7 p. m.

Quatrième Ward—Derbigny, près Bienville, 8 a. m. à 2 m. et 4 à 8 p. m.

Cinquième Ward—Remparts, près Ste-Anne.

Sixième Ward—Chartres, coin Quartier, 9 a. m. à 12 m. et 2 à 7 p. m.

Septième Ward—Claiborne, coin Lapeyrouse, 7 à 11 a. m. et 3 à 8 p. m.

Huitième Ward—Espagne, coin Levée, 5 à 8 p. m.

Neuvième Ward — Grands-Hommes, près Elmire, 9 a. m. à 2 p. m. et 4 à 8 p. m.

Dixième Ward—St-Charles, près Jackson, 9 a. m. à 2 p. m. et 4 à 8 p. m.

Onzième Ward—Sixième, coin Magasins.

Douzième Ward — Austerlitz, coin Tchoupitoulas, 7 à 10 a. m. et 4 à 8 p. m.

Treizième Ward—Tchoupitoulas et Valence, 7 à 11 a. m. et 3 à 7 p. m.

Workingmen's Club du 5ème ward.

Ce club, qui compte environ quatre cents membres, s'est réuni hier soir au wigwam, encoignure des rues Orléans et Claiborne, dans le but de se réorganiser pour la campagne électorale de 1876.

Les officiers suivants ont été élus :

Président, John Herbert.

Premier vice-président, P. Ford.

Second vice-président, Thos. Buckley.

Secrétaire, J. M. Lamarre.

Secrétaire-correspondant, Alfred Wiltz

Marshal, Paulde Fuentes.

Après avoir été harangué par Mr J. N. Smith, le club est sorti processionnellement, avec des torches allumées, et nous a fait la gracieuseté de donner une sérénade à l'*Abeille*.

La contestation dans le quatrième ward.

Il semble y avoir une brouille momentanée dans le quatrième ward entre deux factions du parti démocratique, brouille qui n'aura pas de suite, espérons-le.

En vertu de la résolution adoptée par le comité exécutif de paroisse, Mr J. Le Monnier, président du club central du quatrième ward, ayant convoqué une assemblée générale d'été autorisé par les commissaires d'enregistrement et de révision. Il paraît que son choix a déplu à une faction, qui s'est organisée immédiatement et qui a déclaré que Mr J. Le Monnier était déchu de son président du club central, et qui a nommé de nouveaux officiers.

Cette mesure n'est généralement pas approuvée par les démocrates du ward. Hier soir vers huit heures quelques citoyens se sont réunis dans une salle rue Rochebleve entre Douane, et Bienville, et ont organisé le club auxiliaire Démocratique de cette section du 5ème ward, avec les officiers suivants :

Président, Gustave Gast.

Vice-président, D. J. Gleason.

Secrétaires, Mac Blanque et E. Weisborn.

Trésorier, Joseph Manroner.

Grand marshal, Andy Hoff.

Aides marshal, R. H. Kerwin, Tony Pino.

Avant de s'ajourner l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Résolu, que le club auxiliaire démocratique reconnaît et conservateur du 5ème ward répudie la mesure adoptée par le prétendu club central du 5ème ward.

Résolu également, que nous endosons les nominations de l'honorable J. LeMonnier, le président légal et reconnu du club central du 5ème ward et que nous engageons les électeurs à venir se faire enregistrer au bureau légal d'enregistrement, encoignure des rues Bienville et Remparts.

Une querelle sanglante.

Hier soir, vers sept heures et demie, deux jeunes gens, nommés Cornélius Borde et William Condon, se sont mis de querelle à l'encoignure des rues Robertson et Commune. Cornelius Borde a tiré deux coups de pistolet sur son adversaire, l'atteignant à la poitrine et à la jambe droite près du genou.

Borde a été arrêté et Condon a été transporté à l'Hôpital de Charité. La première blessure est très dangereuse sinon mortelle.

Voleurs à l'œuvre.

Hier matin, vers neuf heures moins le quart, deux hommes de couleur sont entrés dans la grocerie de Mme Shaw, à l'encoignure des rues Camp et Erato, et l'un d'eux lui a demandé un verre d'eau. Pendant que la bonne dame allait chercher ce qu'on lui demandait, les filous se sont glissé derrière le comptoir et ont emporté le tiroir dans lequel on déposa l'argent de la journée et qui contenait $12 en monnaie fractionnelle.

Lorsque Mme Shaw est revenue avec de l'eau fraîche elle a découvert qu'elle avait été volée.

Le malheur est que on n'a pas examiné attentivement les deux coquins, elle est incapable de donner leur description à la police.

TEMPÉRATURE.—9 Juin 1876.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 du matin.....	73	23
Midi.....	85	29
3 P. M.....	88	31
6 P. M.....	84	29

LA STATUE-PHARE DE LA LIBERTÉ.—Ceux qui comptaient voir inaugurer la Statue de la Liberté le 4 juillet prochain, à New York, seront désappointés.

Le poignet seul est fini ; mais nous lisons dans un journal parisien :

Le moulage du poignet de la statue de l'Indépendance, destinée à servir de phare dans la rade de New York, a été transporté dans les ateliers de M. Mandroit, rue de Chazelles. Ce poignet, pour la confection duquel on a fait entrer deux cents sacs de plâtre, pèse 5,075 kilogrammes.

Aussitôt qu'il sera martelé, vers la deuxième quinzaine de juin, il sera expédié à Philadelphie, d'où, l'exposition finie, il sera ramené en France.

Si, comme on l'espère, cette statue colossale est terminée dans deux ans, elle sera érigée sur le Trocadéro pendant l'Exposition de 1878.

—On vient d'inaugurer, en Chine, sur le territoire ch, d'après les récents traités, les Européens peuvent acquérir des propriétés, un petit chemin de fer entre Shanghaï et Woosung. C'est la première fois que la vapeur est appliquée au transport des voyageurs dans le Céleste-Empire.

—Avez-vous remarqué combien peu de personnes rendent les livres prêtés ?

—C'est qu'il est plus facile de retenir les livres que ce qu'il y a dedans.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières, — littéraires, politiques et autres, — qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

PARIS
AU PETIT SAINT-THOMAS.

27, 29, 31, 33, et 35, rue du Bac,

et 25, rue de l'Université (Près les Tuileries.)

Cette maison qui compte plus de soixante années d'existence, est universellement connue et réputée comme établissement de confiance de premier ordre et vendant à très bon marché.

Dans ses immenses magasins, que le voyageur ne peut se dispenser de visiter, se trouvent réunis les assortiments